



ENSA TOULOUSE-2025-2133401-MCF ATR cat 2

**Maître ou maîtresse de conférences / Arts et Techniques de la Représentation -
Représentations de l'architecture / Catégorie 2**

Ref : 2025-2133401

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Toulouse
(ENSA Toulouse)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de TOULOUSE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

Le maître de conférences (H/F) ATR RA assure la coordination et les enseignements en licence et participe à renforcer l'interdisciplinarité en licence et en master.

I - Missions et activités principales

Le nouveau programme pédagogique étant en cours de finalisation pour une application en 2026, les heures sont indicatives.

1/ Représentation pour l'architecture en Licence

Cet enseignement déployé sur les 3 années, initie les étudiants à la culture de la représentation

comme un aspect fondamental de l'architecture, reliée à une compréhension de la perception ainsi que des représentations spatiales et une ouverture vers les nouveaux modes de représentation comme l'IA.

Les objectifs s'attachent à expérimenter et comprendre la diversité des dispositifs de représentation architecturale, urbaine, topographique et géographique et à sensibiliser les étudiants aux analyses spatiales permettant ainsi d'alimenter la fabrication du projet.

Ils visent l'acquisition d'un savoir-faire dans la pratique des représentations codifiées en cohérence avec les enseignements de la conception et dans la pratique de la maquette ainsi que l'application des codes graphiques propres à la représentation du projet tout en développant une écriture personnelle, celle-ci trouve relais dans les enseignements ATR APV dispensés en parallèle.

Les enseignements de représentation sont inclus dans l'UE Conception et suivent la même progressivité que celle de l'atelier de projet ainsi que les grandes thématiques des trois années. La personne assure la coordination de l'ensemble et anime un ou deux groupes de TD par semestre.

L1 : Apprentissage du regard

1^{er} sem. Dessin d'observation 4hCM 36hTD

L'enseignement vise à initier les étudiants aux fondamentaux du dessin d'observation appliqué à l'architecture.

2^{ième} sem. Représentation géométrique appliquée à l'architecture 4hCM 26hTD

Cet enseignement permet d'établir des liens solides entre compétences spatiales et savoirs géométriques.

Pour le nouveau programme, 2 nouveaux enseignements sont envisagés :

L2 : Lieux et usages

1^{er} et 2^{ième} sem. Représentation de l'architecture 10hTD

L'étudiant doit maîtriser la communication du projet en architecture.

L3 : Échelles spatiales

1^{er} sem. Représentation de l'architecture 10hTD

L'étudiant expérimente divers médias et représentations en cohérence avec les objectifs du projet en architecture.

2^{ième} sem. Relevé d'architecture 4hCM 18hTD

L'étudiant est en capacité d'établir le relevé mesuré d'un édifice ainsi que sa représentation graphique.

1. Enseignement optionnel en L3 sur les sujets de la représentation (39h)
2. Encadrement du rapport de licence

3. En L3 et en master, participation à des ateliers de projet.
4. En M1, participation à un séminaire en apportant une expertise sur la question de la représentation (50hTD)

II Autre charge :

Pilotage de l'atelier maquette (32h) : séances pédagogiques, organisation avec les équipes techniques, préfiguration du projet immobilier

Profil recherché

1 – Expériences et compétences souhaitées

Compétences pédagogiques souhaitées :

- Mettre en place une progressivité de l'apprentissage des savoir-faire liés :
- aux techniques de représentation codifiée dans le cycle de Licence,
- à la pratique du dessin sous des formes multiples et à la maquette,
- aux autres techniques de représentation de l'espace,
- et aux interfaces numériques.
- Coordonner des équipes du champ ATR-RA au sein de la Licence et établir des liens avec les enseignements des champs STA, ATR et TPCAU.
- Assurer le bon fonctionnement de l'atelier maquette.
- Proposer des cours de théories en rapport avec les travaux dirigés et l'utilisation de la maquette.

Expériences professionnelles requises :

- Une expérience d'enseignement de la représentation de l'architecture appuyée sur une didactique claire.
- Une connaissance des outils et moyens de conception et de représentation du projet sous toutes ses formes (architecture, territoire...).
- Un savoir faire spécifique à la maquette.
- Une connaissance et une prospective pour les nouveaux modes de représentation.
- Une production personnelle qui développe des moyens de restitution diversifiés.

Compétences comportementales souhaitées (savoir-être) :

- Capacité à travailler en équipe et à échanger avec les autres enseignants.
- Capacité d'écoute et d'accompagnement de l'étudiant dans son parcours de formation.
- Capacité de dialogue et d'animation de projets avec l'ensemble des acteurs de l'établissement.

2 – Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoire)

La personne intègre le collectif des enseignements de la représentation (APV et RA) en interdisciplinarité avec les autres champs.

La personne présente une sensibilité aux thématiques de recherche développées au sein du LRA, notamment sur les questions de représentation et d'image (BIM, photographie, autres).

3 – Diplômes ou expérience professionnelle requis

Diplôme d'architecte DPLG ou DE, une formation complémentaire dans le domaine de la représentation du projet et de l'architecture est un atout.

Expérience pédagogique dans le domaine de la représentation.

Éléments de candidature

Personne à contacter

direction@toulouse.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

L'ENSA Toulouse s'engage, dans ses pratiques pédagogiques à former des architectes dans une approche diversifiée à l'aune des problématiques des transitions écologique et numérique, des mutations urbaines et rurales et de l'évolution des patrimoines matériel et immatériel, en dialogue privilégié avec les acteurs du territoire.

Le cycle de licence développe une progressivité avec des apports disciplinaires en début de cursus et des croisements disciplinaires à la fin visant une approche de la complexité. Les enseignements de licence constituent un programme pédagogique unique et commun aux étudiants.

Des dominantes sont définies par semestre, permettant des apports approfondis. En master les approches thématiques des séminaires et des ateliers de conception permettent à l'étudiant de construire son parcours jusqu'au PFE, en prise avec les diverses missions et pratiques du métier d'architecte et de son contexte culturel et professionnel.

Les travaux du Laboratoire de l'ENSA irriguent l'enseignement du master, dans un jeu dynamique d'échanges et confrontations.

À travers une politique partenariale soutenue, les étudiants, durant leur parcours, entretiennent des relations privilégiées avec leur environnement institutionnel, universitaire, professionnel et culturel, à toutes les échelles du territoire et bénéficient de nombreuses opportunités de mobilité internationale.

L'ENSA propose avec l'INSA Toulouse un double cursus architecte/ingénieur, et un master délocalisé à Hanoi.